MAIRIE DE GOUFFERN EN AUGE (61) PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

<u>Date de la convocation du conseil municipal</u>: 11/04/2023

Date d'affichage de la convocation du conseil municipal : 11/04/2023

<u>Présents à l'ouverture de la séance</u>: BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BOURDOISEAU Philippe, BUCHOUX Eliane, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FROMONT Madeleine, GAYON Sylvie, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GRANDJEAN Lydia, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LANGEARD Philippe, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROULLAND Nicole, SAILLARD Jean-Guy, SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne.

<u>Absents excusés</u>: BOUSCAULT Claude ayant donné procuration à MADEC Boris, FOLOPPE Martine ayant donné procuration à BOURDAIS Michel, HAMARD Sonia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent ayant donné procuration à POINSIGNON Claudine, LOTTIN Henriette, MELCHIORRI Catherine ayant donné procuration à GODET Frédéric, VALLET Éric ayant donné procuration à GAYON Sylvie.

<u>Absents</u>: BELTOISE Emmanuel, BRACONNIER Annick, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, FROMONT Gaëlle, GOURBE Loïc, LAMY Pascal, RIEMBAULT Simon, ROMAGNY Mauricette, THOMAS Vincent, VASSEUR Clarisse.

A l'unanimité, Mme Nadia SANCHEZ a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité. Cependant, Mr Michel SOUDAIS tient à rappeler que lors de la dernière réunion du conseil municipal, il a été indiqué sur le compte rendu, ce qui suit : « Mr Michel Soudais indique avoir entendu qu'un devis avait été signé pour des travaux de maçonnerie à l'église d'Exmes et que finalement la commune aurait choisi une autre entreprise. Mr Gilles Smague indique n'avoir connaissance d'aucun devis concernant cette opération ».

Or, après renseignements pris, Mr Michel SOUDAIS précise que le différend avec l'artisan concernait une rampe « handicapés » à la salle de l'âge d'or. Il demande que cette observation soit prise en compte. Les travaux de maçonnerie ne concernaient pas l'église d'Exmes, mais la maison des aidants au Bourg St léonard.

Mr Dominique FARIN quitte la salle à 19 h 15 suite à un incendie sur sa commune déléguée.

Monsieur le Maire informe des décisions du maire prises depuis la dernière session du conseil municipal :

Décision 2023-09: Marché 2023-005 « Fourniture et livraison de granulats ».

L'offre des carrières de Chailloué, Les Bruyeres, 61500 CHAILLOUÉ pour la fourniture et la livraison de granulats pour un montant de 32 000 € TTC par an, pour une durée de 3 années se terminant le 31 décembre 2025 est retenue.

Décision 2023-10 : Marché 2023-004 « Assainissement des chaussées ».

L'offre de l'entreprise Godet Terrassement, Méguillaume, Silly en Gouffern, 61310 GOUFFERN EN AUGE pour les travaux d'assainissement de voirie du lot n°1 « plaine » pour un montant maximum de 40 000 € HT pour l'année 2023 est retenue.

L'offre de l'entreprise Fouré, Lieu-dit Les Guesroults, Saint Pierre la Rivière, 61310 GOUFFERN EN AUGE pour les travaux d'assainissement de voirie du lot n°2 « pays d'Auge » pour un montant maximum de 40 000 € HT pour l'année 2023 est retenue.

Décision 2023-11: Marché 2023-006 « Fourniture d'une tondeuse à coupe frontale ».

L'offre de l'entreprise Argentan Motoculture – Zone d'Aménagement Actival Orne – Fontenai sur Orne 61150 ECOUCHE LES VALLEES pour la fourniture d'une tondeuse à coupe frontale d'un montant de 23 660 € HT soit 28 392 € TTC est retenue.

2023-03-01: Modification des statuts de la communauté de communes – changement de dénomination

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire de la commune qui explique avoir approuvé cette dénomination parce qu'elle associe un territoire au seul nom d'Argentan. Il rappelle que ce nom avait été retenu à l'issue de la consultation organisée par l'intercommunalité. En revanche, il regrette le lancement accéléré de la campagne de communication qui aurait méritée une réflexion plus approfondie.

Le vote d'aujourd'hui portant sur le nom retenu, il votera sur le choix nom proposé.

Mr Frédéric GODET regrette: « à quoi bon voter puisque le nom apparait déjà partout: bus, affiches » « le coût est très important 37 000 € d'études ». Mr Frédéric GODET précise qu'il est « pour » le nom retenu, malgré tout.

Arrivée à 19h21 de Mr Philippe BOURDOISEAU

Mme Laurianne VERNETTE demande s'il va falloir changer les affiches. Mr Philippe TOUSSAINT lui précise que non.

Mr Philippe BOURDOISEAU précise qu'il reste 3 communes à délibérer.

Mr Alain SELLIER, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration, trouve dommage que la communication ait lieu après la décision du changement de nom et non avant. Il reproche le manque d'informations en amont de cette décision et précise « par contre, quand il s'agit de rabattre les gens, beaucoup de communication est effectuée par Argentan Intercom ». Les comptes rendus ne sont pas reçus par Mr Alain SELLIER et il n'a donc pas été informé de cette consultation, même si effectivement il pense qu'il fallait changer de nom.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 5211-20;

VU l'arrêté préfectoral n° 1111-16-00084 du 17 novembre 2016 portant création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre « Argentan Intercom » ;

VU la délibération communautaire n° CC-2023-002 du 24 janvier 2023 approuvant le changement de dénomination de la communauté de communes « Argentan Intercom » et la modification de statuts qui en découle ;

CONSIDÉRANT qu'au terme du travail mené sur le portrait du territoire intercommunal, il a notamment été proposé de changer la dénomination « Argentan Intercom » en « Terres d'Argentan Interco » ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la commune de la délibération communautaire pour se prononcer sur ce changement de statuts ;

VU la notification du 6 février 2023 de la délibération communautaire portant sur la modification des statuts de la communauté de communes entrainant une délibération de la commune avant le 5 mai 2023,

CONSIDÉRANT que la décision du conseil municipal est réputée favorable si elle n'intervient pas dans ce délai de 3 mois ;

Abstentions: Mr Hervé GOURBE, Mme Hélène CLOUET, Mr Emmanuel FLEURY, Mr Jean Guy SAILLARD, Mme Rachel BONTEMPS, Mme Thérèse SAMSON.

Contre: Mme Véronique CHANTEPIE, Mr Fernand BINET, Mr Alain SELLIER, Mme Josiane GUILLAIN-PORCHET, Mr Philippe BOURDOISEAU, Mme Eliane BUCHOUX, Mme Laëtitia BLAIS-LEBLOND, Mme Madeleine FROMONT, Mr Michel SOUDAIS, Mr Michel BOURDAIS, Mme Martine FOLOPPE par procuration donnée à Michel BOURDAIS

Pour: Mr Alfonso PUMPO, Mr Philippe LANGEARD, Mme Sylvie GAYON, Mr Éric VALLET par procuration donnée à Mme Sylvie GAYON, Mme Nicole ROULLAND, Mme Claudine POINSIGNON, Mr Laurent JOUREAU par procuration donnée à Mme Claudine POINSIGNON, Mr Jean-Luc GUESDON, Mr Patrice LEROY, Mr Ludovic HEUZEY par procuration donnée à Mr Patrice LEROY, Mme Nadia SANCHEZ, Mr Serge ROCHER, Mme Lauriane VERNETTE, Mme Lydia GRANDJEAN, Mr Boris MADEC, Mr Claude BOUSCAULT par procuration donnée à Mr Boris MADEC, Mr Frédéric GODET, Mme Catherine MELCHIORRI par procuration donnée à Mr Frédéric GODET, Mr Philippe TOUSSAINT.

Après en avoir délibéré et à la majorité (dix-neuf pour, six abstentions et onze contre),

- APPROUVE la modification des statuts de la communauté de communes « Argentan Intercom », visant à prendre en compte la nouvelle dénomination « Terres d'Argentan Interco ».

2023-03-02 : Marché 2023-001 – Restauration de la maison du jardinier et du fruitier du château du Bourg Saint Léonard

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mr Philippe TOUSSAINT, Maire,

Mr Michel SOUDAIS précise avoir été plusieurs fois visiter le château et pense que les maisons du jardinier et du fruitier sont trop éloignées et inaccessibles par rapport au château. Mr Philippe TOUSSAINT rappelle que ces bâtiments étaient sous d'énormes ronciers et étaient invisibles. Ils ont été dégagés et pourront bénéficier d'un accès direct à partir de l'entrée principale. Mr Alain SELLIER précise que cette restauration est prévue dans le coût global.

Vu la délibération n°2022-05-08 du 27 juin 2022 approuvant le projet de restauration des communs du château du Bourg Saint Léonard dont la réalisation est programmée en plusieurs phases,

Vu la délibération n°2022-06-04 du 19 octobre 2022 autorisant le lancement de l'appel d'offre de la phase n°1 relative à la restauration de la maison du jardinier et du fruitier du château du Bourg Saint Léonard,

Considérant que l'estimatif DCE valeur décembre 2020 s'élevait à 454 221 € HT

Vu l'appel d'offre lancé le 6 février 2023 et paru le 8 février 2023 dans le journal « Ouest France »,

Vu l'analyse des offres réalisé par le cabinet Lympia comprenant une tranche ferme (sauvetage des bâtiments) et une tranche optionnelle (demande de la DRAC) et présenté à la commission d'appel d'offres les 24 et 30 mars 2023,

Vu la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir les offres suivantes :

Lot 1: Installations de chantier – Maçonnerie – Pierre de taille: RTN
 Lot 2: Charpente: Bequet
 Lot 3: Couverture: Bequet
 Lot 4: Menuiseries: Cruard
 Soit un total de
 243 619.31 € HT
 68 366.89 € HT
 107 836.53 € HT
 492 852.17 € HT

Vu le plan de financement suivant :

Montant total du marché	492 852,17 €
Montant des frais annexes	75 000,00 €
Montant des subventions :	
DRAC	340 711,30 €
Département	60 000,00 €
Fondation du patrimoine	110 356,00 €
Reste à charge de la commune	56 784,87 €
TVA	113 570,43 €
FCTVA	93 150,47 €
Emprunt	50 000,00 €
Budget 2023-2024	27 204.83 €

Abstention: Mr Philippe BOURDOISEAU

Après en avoir délibéré, à la majorité (une abstention),

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le dossier à la DRAC pour validation technique et demande de subvention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande de subvention aux services départementaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du marché après obtention et notification des subventions demandées (DRAC et Département)
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché aux entreprises

2023-03-03 Marché 2023-002 – Construction d'une salle 3S à Urou et Crennes

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de Monsieur Alain SELLIER, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Vu la délibération n°2022-02-03-1 du 14 février 2022 approuvant le projet de construction d'une salle de sport à Urou et Crennes,

Considérant que l'estimatif s'élevait à 585 023 € HT (frais annexe inclus)

Vu l'appel d'offre lancé le 6 février 2023 et paru le 8 février 2023 dans le journal « Ouest France »,

Vu l'analyse des offres réalisé par le cabinet Archi-Triad et présenté à la commission d'appel d'offres le 24 mars 2023, Vu la proposition de la commission d'appel d'offres de retenir les offres suivantes :

,		
-	Lot 1: VRD Espaces verts: Lawson	31 365.40 € HT
-	Lot 2 : Maçonnerie Gros Œuvre : Ledauphin Normandie	85 216.00 € HT
-	Lot 3 : Charpente Ossature Bois : Micard	25 920.33 € HT
-	Lot 4 : Couverture Zinc Etanchéité Bardage : Micard	67 000.00 € HT
-	Lot 5 : Menuiseries extérieurs Aluminium Serrurerie : SPBM	47 580.00 € HT
-	Lot 6 : Plâtrerie : Mailhes Pottier	30 227.63 € HT
-	Lot 7 : Faux plafond : Menuiserie Louise	6 803.01 € HT
-	Lot 8 : Menuiseries intérieures bois : Menuiserie Louise	22 985.82 € HT
-	Lot 9 : Carrelage Faïence : Christian Gagneux	11 041.35 € HT
-	Lot 10: Peinture: Christian Gagneux	13 491.00 € HT
-	Lot 11 : Revêtement sol souple : Sols Delobette	4 677.00 € HT
-	Lot 12: Electricité: EBI	18 830.58 € HT
-	Lot 13 : Plomberie Chauffage Ventilation : Elairgie	52 068.80 € HT
	Soit un total de	417 206.92 € HT

Vu le plan de financement suivant :

Montant total du marché	417 206,92 €
Montant des frais annexes	65 000,00 €
Montant des subventions obtenues	283 596,00 €
Reste à charge de la commune	198 610.92 €
TVA	96 441,38 €
FCTVA	79 101.22€
Emprunt	180 000,00 €
Budget 2023-2024	35 951.08€

Mr Michel SOUDAIS demande s'il y aura une source de revenus. Mr Jean-Guy SAILLARD demande quel sera le fonctionnement à l'avenir. Mr Philippe TOUSSAINT précise que le fonctionnement sera simple: pas besoin de beaucoup de chauffage, seulement une centaine d'euros puisque c'est une salle de sport et que les personnes bougent, elles n'auront pas froid.

Mr Philippe BOURDOISEAU demande à combien de personnes cette salle va servir? Mr Philippe TOUSSAINT précise qu'au démarrage, elle servira à des associations locales, aux élèves de l'école et à des professionnels pour lesquels il y aura des droits d'entrée.

Mme Eliane BUCHOUX demande s'il y aura des cotisations. Mr Philippe TOUSSAINT confirme qu'il y en aura.

Abstentions: Mme Laurianne VERNETTE, Mr Michel BOURDAIS, Mme Martine FOLOPPE par procuration donnée à Michel BOURDAIS, Mr Jean Guy SAILLARD, Mr Hervé GOURBE, Mme Nadia SANCHEZ, Mr Serge ROCHER, Mme Hélène CLOUET, Mr Philippe BOURDOISEAU, Mme Thérèse SAMSON, Mme Eliane BUCHOUX, Mme Rachel BONTEMPS, Mr Frédéric GODET, Mme Catherine MELCHIORRI par procuration donnée à Mr Frédéric GODET

Contre: Mr Michel SOUDAIS

Pour: Mr Philippe TOUSSAINT, Mr Boris MADEC, Mr Claude BOUSCAULT par procuration donnée à Mr Boris MADEC, Mme Véronique CHANTEPIE, Mr Fernand BINET, Mr Alain SELLIER, Mme Nicole ROULLAND, Mme Claudine POINSIGNON, Mr Laurent JOUREAU ayant donné procuration à Mme Claudine POINSIGNON, Mr Jean-Luc GUESDON, Mme Josiane GUILLAIN-PORCHET, Mme Madeleine FROMONT, Mme Sylvie GAYON, Mr Éric VALLET ayant donné procuration à Mme Sylvie GAYON, Mr Philippe LANGEARD, Mr Emmanuel FLEURY, Mme Laëtitia BLAIS-LEBLOND, Mr Patrice LEROY, Mr Ludovic HEUZEY ayant donné procuration à Mr Patrice LEROY, Mr Alfonso PUMPO, Mme Lydia

GRANDJEAN.

Après en avoir délibéré et à la majorité (14 abstentions, 1 contre),

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes pièces du marché
- AUTORISE Monsieur le Maire à notifier le marché aux entreprises retenues

2023-03-04: Fonds de concours voirie – Travaux 2023

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de Mr Frédéric GODET, 1^{er} Adjoint au Maire.

Mr Michel SOUDAIS indique que le mail de Mr Gilles SMAGUE, DGS, précise que la route : « Hennecour - Chambois» sera faite en partie. Mr Philippe LANGEARD, informe qu'effectivement l'autre bout du chemin sera fait l'année prochaine. Mr Michel SOUDAIS précise que : « il y a plusieurs années que je demande ces travaux ». Mme Madeleine FROMONT : « il est vrai qu'elle n'est vraiment pas carrossable ». Mr Frédéric GODET précise « elle est programmée pour quand même 48 000 € ».

Elle demande par ailleurs qui refera la route « Aubry-Fougy » si elle est abimée dans le cas où le projet éolien est mis en oeuvre. Est-ce qu'on peut avoir une idée de ce que cela représente en longueur de route demande Mr Michel SOUDAIS ?

Mr Frédéric GODET précise qu'il faudra voir avec Mr Dominique FARIN. La réponse sera donnée par Mr Gilles SMAGUE après reception des informations de Mr Dominique FARIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et L.5215-26 et L.5216-5;

Considérant qu'une convention cadre a été adoptée à l'échelon communautaire et à l'échelon communal pour décliner concrètement l'accord de financement par voie de fonds de concours des travaux de voirie.

Vu la délibération d'Argentan Intercom du 17 Mai 2022 adoptant le principe du financement par fonds de concours des travaux de voirie ;

Vu la délibération n°2022-05-03 du 27 juin 2002 adoptant les termes de la convention cadre relative à l'organisation des fonds de concours finançant les travaux annuels de voirie,

Considérant que le conseil municipal est donc appelé à entériner la part de la programmation 2023 qui concerne le territoire de la commune.

Vu le programme définitif des travaux de voirie de l'année 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE la programmation des travaux de voirie établie par Argentan Intercom sur le territoire de la commune ainsi que le montant prévisionnel du fond de concours, à savoir :

Commune déléguée	Nom de la voie	Montant estimé des travaux (TTC)	Montant prévisionnel du fond de concours
Survie Route de Rupières vers Montormel		25 452.65 €	
Avernes sous Exmes	Route de Grebert	13 388.15	
Courménil	La Mare Mouton	24 303.36	
Chambois	Hennecour	48 637.17	
Fel La Fontaine		21 536.86	
Aubry en Exmes	Route de Bonménil vers Fougy	43 963.04	
Le Bourg St Léonard	Route de Bonménil vers Fougy	29 485.64	
	TOTAL	206 766.87 €	51 691,72

2023-03-05: Cession parcelle communale au SDIS – Projet centre de secours

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et de Monsieur Boris MADEC, adjoint au Maire, en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant le projet de construction d'un centre de secours porté conjointement par le SDIS et l'intercommunalité, Considérant que le terrain retenu est situé à Fel – lieu-dit Les Clos sur une partie de la parcelle communale cadastrée 161 ZA 91,

Considérant que le bornage de ce terrain a été réalisé le 17 avril 2023 par le cabinet Agetho Conseil,

Considérant que les opérations de viabilisation de ce terrain sont en cours de discussion avec le SDIS et la société Sogeti,

Considérant que cette opération présente un intérêt général pour la commune de Gouffern en Auge et pour les habitants,

Mme Laurianne VERNETTE demande quelle partie de la parcelle doit être viabilisée et Mr Jean-Guy SAILLARD demande quand sera faite la viabilisation? Mr Philippe TOUSSAINT précise qu'une réunion est programmée prochainement avec le SDIS et la Sogeti pour la poursuite de l'opération. A première vue, la viabilisation doit être conduite de manière globale.

Mr Philippe BOURDOISEAU demande le montant de la viabilisation. Mr TOUSSAINT précise que son coût est estimé à 320 000 €.

Il rappelle qu'il était nécessaire d'avoir un centre de secours à proximité du Haras du Pin.

Mme Madeleine FROMONT rappelle que les membres des sapeurs-pompiers ont insisté pour rester à Chambois. Mr Frédéric GODET rappelle que le terrain a été choisi sur cet axe car possibilité d'intervenir à moins de 15 minutes du Haras du Pin.

Un centre de formation des pompiers de France sera installé au Pin-au-Haras, « cité Pontavice ». Le but de la commune de Gouffern en Auge est de s'engager pour que la caserne soit maintenue sur Chambois-Fel.

L'effectif est de 19 à Chambois qui a plus que doublé.

Mr Boris MADEC précise qu'il a fallu monter le dossier, choisir le terrain et entreprendre beaucoup de démarches avant l'aboutissement de ce projet.

Mr Frédéric GODET précise que 80 % des pompiers sont bénévoles.

Mme Madeleine FROMONT ajoute que l'équipe s'est féminisée et il n'y a même pas de vestiaires pour se changer. Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE la cession à l'euro symbolique au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) d'une parcelle de 1 600 m2 issue de la parcelle 161 ZA 91 (le nouveau numéro cadastral sera déterminé à l'issue du bornage) afin de permettre la construction du centre de secours de Gouffern en Auge, projet présentant un intérêt général pour la commune de Gouffern en Auge et pour ses habitants,
- DECIDE que la commune prenne en charge les frais de bornage engendrés par le découpage de la parcelle 161 ZA 91 et de viabilisation de ladite parcelle de 1600 m2,
- CHARGE l'office notarial MACEDO de la rédaction de l'acte de vente dont la commune s'acquittera des frais correspondants,
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

2023-03-06: Modification - Membres du conseil d'administration du CCAS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe TOUSSAINT, Maire et Mme Claudine POINSIGNON, adjointe au maire en charge des affaires sociales et vice-présidente du CCAS de Gouffern en Auge,

Vu les articles L. 123-4 à 123-9 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du 12 janvier 2017 créant le Centre Communal d'Action Sociale de Gouffern en Auge,

Considérant que le Conseil municipal fixe par délibération le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS qui comprend en nombre égal des membres élus par le conseil municipal et des membres nommés par le Maire,

Vu la délibération du 5 juin 2020 fixant à 14 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de Gouffern en Auge (7 membres élus en son sein par le conseil municipal et 7 membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal) et nommant les membres du conseil municipal,

Considérant qu'en l'absence régulière de certains membres, un courrier a été adressé le 23 janvier 2023 à tous les membres du CCAS afin de leur demander les raisons de leur absence,

Considérant l'absence de Mme Clarisse Vasseur, membre du conseil municipal, aux 7 derniers conseils d'administration du CCAS,

Considérant l'absence de réponse de Mme Clarisse Vasseur au courrier du 23 janvier 2023,

Considérant la possibilité de procédure de démission d'office afin de désigner un nouveau membre,

Mme Josiane GUILLAIN-PORCHET précise qu'elle n'est pas démissionnaire.

Mme Laetitia BLAIS-LEBLOND informe que Mme VASSEUR n'aurait pas reçu les courriers.

Depuis fin 2020, elle n'a pas donné de nouvelles.

Mr Gilles SMAGUE, DGS, précise que réglementairement, il faut un vote du conseil municipal pour acter sa démission. Mr Michel SOUDAIS propose sa candidature.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DÉMISSIONNE d'office Mme Clarisse VASSEUR du conseil d'administration du CCAS,
- ELIT Mr Michel SOUDAIS comme nouveau membre du CCAS parmi les membres du conseil municipal,
- DECIDE que cette décision prendra effet à la date d'exécution de la présente délibération.

2023-03-07 Demande de subvention de l'Agence Nationale du Sport – Création d'espaces sportifs

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et de Monsieur Alain SELLIER, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Considérant le projet de création d'espaces sportifs sur 4 sites différents (Exmes, Le Bourg Saint Léonard, Chambois et Urou et Crennes) afin d'aménager des espaces sportifs (installation d'espace Fitness et de table de Teqball) suite à une demande croissante de la population,

Considérant l'estimatif du projet s'élevant à 54 340.72 € HT (65 208.86 € TTC) réparti ainsi :

- Exmes: 12 867.68 € HT

- Le Bourg Saint Léonard : 12 867.68 € HT

Chambois: 12 867.68 € HT
 Urou et Crennes: 15 737.68 € HT

Vu la possibilité de financement jusqu'à hauteur de 80 % dans le cadre du volet régional / territorial de l'agence national du sport concernant ce projet, sous condition de conventionnement avec a minima une association sportive chargée d'utiliser et d'animer les équipements sportifs,

Considérant l'estimatif prévisionnel d'un montant de 54 340.72 € HT,

Considérant le projet de plan en annexe et le plan de financement suivant :

	Taux	Dépenses HT	Recettes HT
Travaux		54 340.72€	
Subvention Agence Nationale du Sport	80 %		43 472.58 €
Part communale	20 %		10 868.14 €
Total		54 340.72 €	54 340.72 €

Considérant que les associations sportives de la commune : Exmes : « les gazelles hiémoises », Club de gym Chambois-Fel, Club de gym « Les Cigales » à Villebadin et Club de gym à Urou et Crennes se sont engagées à signer la convention nécessaire au dépôt de la demande de subvention,

Mr Michel SOUDAIS demande si dans le budget, il est possible de regrouper les jeux pour enfants avec les équipements sportifs. Ce n'est pas possible car ce ne sont pas les mêmes subventions.

Mme Lydia GRANDJEAN demande si les emplacements ont été définis.

Mme Eliane BUCHOUX demande si ces installations ne comportent que des aménagements extérieurs. Mme Laetitia BLAIS-LEBLOND répond qu'il s'agit d'équipements extérieurs ouverts à tous et dont les localisations ont été définis (près du terrain de foot à Chambois, près de salle à Urou et Crennes...)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de création d'espaces sportifs (estimation du projet : 54 340.72 € HT)
- DECIDE d'échelonner les installations sur 2 exercices comptables
- DIT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2023 (1ère phase)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Taux	Montant HT
Agence Nationale du Sport	80 %	43 472.58 €
Fonds propres commune	20 %	10 868.14 €
Total	100 %	54 340.72 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec une ou plusieurs associations sportives locale une convention relative à l'utilisation et à l'animation des équipements sportifs
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat dans le cadre du volet régional / territorial de l'Agence National du Sport ou toute autre subvention liée à ce projet
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet et aux demandes de financements.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

QUESTIONS DIVERSES:

Mr TOUSSAINT rappelle que Mr Frédéric GODET est allé à une réunion concernant l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Cette réunion de l'association « Gouffern en Auge protection paysages et patrimoine », GAPPP, a eu lieu le samedi 15 avril 2023, à Chambois. Cette association est opposée au projet d'un parc de six éoliennes près de Fel, d'Aubry en Exmes et du Bourg saint Léonard (Fougy).

Mr Frédéric GODET précise que c'est un projet privé et que la commune de Gouffern en Auge ne peut intervenir tant que le dossier n'a pas été reçu en mairie. Pour le moment, aucune demande d'installation officielle n'a été reçue. Des tracts ont été distribués dans les boites aux lettres et environ 140 personnes étaient présentes dans la salle de Chambois.

Le Président de l'environnement normand était présent, il est contre les projets éoliens et défend cette position. Lorsque que le permis d'aménager sera déposé à la mairie de Gouffern en Auge, il sera présenté aux conseillers municipaux et il faudra alors recueillir un maximum d'informations.

Mr Michel SOUDAIS précise que ce projet se situerait à plus de 100 m au-dessus de Montormel : cela va se voir de très loin.

A une certaine heure, l'ombre pourrait apparaître par intermittence (à cause des pales), au niveau des maisons et c'est très désagréable.

Mr Hervé GOURBE informe le projet de création d'un événement pour animer la commune. 20 personnes ont constitué une association qui s'appelle « Gouffern en fête ». Il propose de les soutenir à l'avenir quand ils auront des besoins.

Prochain conseil municipal : il sera programmé le vendredi 9 juin 2023 (élections des délégués pour les élections sénatoriales)

Séance levée à 20 h 45

Le maire, Philippe TOUSSAINT La secrétaire, Nadia SANCHEZ